

Les Aires éducatives

Rejoindre le réseau





QUOI?

Une Aire éducative, c'est un **petit territoire** naturel géré de manière participative par les **élèves** d'une école.

Ce projet **éco-citoyen**, en lien direct avec les **acteurs du territoire**, s'inscrit pleinement dans la dynamique de l'enseignement scolaire.

Une Aire éducative peut être marine ou terrestre : on parle d'une AME (aire marine éducative) ou d'une ATE (aire terrestre éducative).

Quels milieux/sites choisir ? Ils peuvent être très variés et se trouver à la campagne, mer, montagne comme en ville : plage, dune, estran, zone intertidale, vasière, zone humide (mangrove, marais, tourbière,...), rivière, lac, étang, mare, terrain vague, forêt, prairie, friche, bois, clairière, parc urbain, bocage, ...

Une Aire éducative est gérée par les élèves d'une ou plusieurs **classes de Cycle 3** (CM + 6^e) encadrés par leurs enseignants et une **structure** de la sphère de **l'éducation à l'environnement**.

L'**Office français de la biodiversité** coordonne le réseau des Aires éducatives sur la base des orientations prises par le comité de pilotage. Celui-ci réunit trois ministères (**Éducation nationale, Transition écologique et solidaire, Outre-Mer**) et l'OFB. Des groupes régionaux spécifiques appuient l'accompagnement dans les territoires.

QUI?



OÙ?



Partout en **France métropolitaine** et dans les **Outre-mer**. Sur la **commune de l'école**, à proximité de l'école. Le site de l'aire ne doit pas nécessairement se trouver dans un espace protégé.





Une Aire éducative se développe **tout au long de l'année scolaire** et a vocation à durer sur le long terme.

Un passage de flambeau est assuré d'année en année entre les élèves.

L'enseignant, avec le soutien de la structure référente, amène les élèves à construire leur projet d'aire en suivant les étapes du **guide méthodologique** et autres outils développés par l'OFB.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans tous les programmes scolaires.

L'équipe nationale et les partenaires territoriaux sont là pour accompagner les projets. La démarche des Aires éducatives s'appuie également sur la force de son réseau collaboratif des AME et ATE.



Je suis enseignant, je veux lancer ma classe dans la démarche, **que dois-je faire ?**

Les inscriptions sont ouvertes chaque année entre mars et juin sur le site de l'OFB :

ofb.gouv.fr/aires-educatives

Document d'accompagnement de la démarche

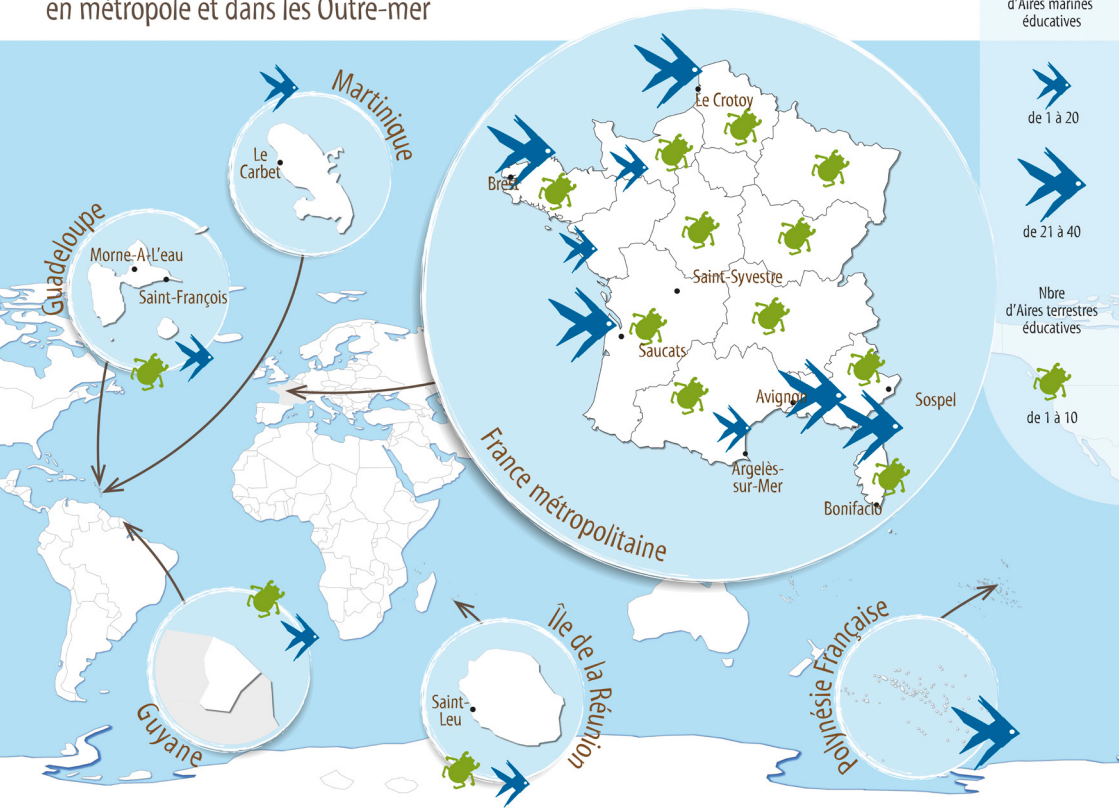
<https://ame.afbiodiversite.fr/doku.php>

Les étapes pour monter mon projet et m'inscrire :

1. Identifier une structure (« Le référent ») qui peut m'accompagner dans mon projet : structure de la sphère de l'éducation à l'environnement, gestionnaire d'espaces naturels, collectivités ... ;
2. Me rapprocher de ma commune pour l'informer du projet et la questionner sur des sites d'accueil potentiels de l'aire éducative (le choix final revient aux élèves) ;
3. Évaluer le coût du projet avec le référent afin de lancer des demandes de financement.

Contacter la cellule nationale de l'OFB ou le groupe régional aires éducatives pour me faire accompagner si besoin
aireseducatives@ofb.gouv.fr

Un réseau fort de plus de 200 aires éducatives en métropole et dans les Outre-mer



Pour plus d'informations

www.ofb.gouv.fr/aires-educatives

Contact

aireseducatives@ofb.gouv.fr

Les Aires éducatives sont un dispositif coordonné par l'OFB avec un comité de pilotage composé des ministères de l'Éducation nationale, de la Transition écologique et solidaire et des Outre-Mer.

